



PONANT INFO

Bulletin d'information (3500 ex) des Amis et Riverains du Ponant BP 54 34280 La Grande Motte

Assemblée Générale 5 août 2011 17H00 Novotel du Golf amisriverainsduponant@orange.fr

Thème « Patrimoine et Cadre de Vie autour du Ponant » avec débat ouvert aux élus et à tous



Octave

Editorial

Qui ne s'est laissé charmer par la baguette du **chef Octave** ? Dès le point du jour il sollicite la vibration des couleurs qu'il fait dialoguer avec le passage d'une barque, les sauts de muges ou les vols d'oiseaux marins. Plus tard il introduit la partition des promeneurs et cyclistes sur berges, associée à celle des voiles, avirons, lignes de pêcheurs et bateaux de plaisance qui rythment la vie sur le plan d'eau. En contrepoint, la note fugace des balades équestres en bord de pinèdes, annoncera les soirées réservées aux harmonies des lumières de la ville, dans le sillage laissé par les skieurs attardés que les flamants roses survolent d'une traite à leur retour en Camargue. L'envers de ce décor n'est pas moins singulier puisqu'il dévoile aux curieux, le patrimoine d'une interface **fleuve-mer-étang** en perpétuelle évolution, énigmatique mais cependant généreuse pour qui apprend à la maîtriser. Depuis la nuit des temps nos aînés n'ont eu de cesse de la domestiquer, léguant un ensemble de canaux et lagunes que nous, derniers arrivants de l'ère balnéaire, regardons distraitement. Aujourd'hui l'habitat collectif et pavillonnaire du quartier s'est assagi, les infrastructures hôtelières se sont modernisées, et toute la palette d'équipements sportifs allant du golf au tennis en passant par le nautisme, l'accro-branche, la thalassothérapie et le parc aquatique Grand Bleu, s'est confortée. Soucieux de préserver et valoriser cet héritage, les **Amis et Riverains du Ponant (ARP)** se tiennent fidèlement aux avant-postes d'observation. Le contexte de la qualité du plan d'eau, de sa navigabilité, de ses usages, est inscrit dans les préoccupations communes. S'y ajoute la préservation du cadre de vie au sens large. **En hommage à notre président-fondateur Joseph GAUCI qui a créé l'ARP le 24 juillet 1984, et dont nous venons de déplorer la disparition**, nous vous proposons de venir partager vos ressentis et attentes sur fond de rappel historique de notre quartier.

Mémoire d'un passé entre Gard et Hérault, autour de trois communes

Le sanatorium du Boucanet construit en 1933 est le premier établissement de villégiature du quartier. A peine ouvert il est menacé par une crue du Vidourle qui nécessite l'aménagement d'une digue de protection commencée en 1952. L'hiver de 1956 amorce le déclin de la viticulture à La Grande Motte, et entraîne l'arrivée des premiers touristes venus camper sous les peupliers de la Petite Motte. Très vite l'Etat prend la décision d'acquérir des terrains qu'il fait creuser entre 1964 et 1966, largement au-delà du Marais des Tombes, pour en faire un étang de 280 hectares. Les ingénieurs **Roger Vian** et **René Vétillard** préférèrent ne doter ce nouveau venu d'aucune ouverture directe, ni sur le Vidourle à Montago ni sur la mer à la passe des Abîmes, ceci afin de préserver les pinèdes bordant le plan d'eau et lui garantir le statut de **domaine privé de l'Etat**. D'où les faibles tirants d'air et d'eau sous le pont des Abîmes puisque l'accès à la mer reste au départ fermé. Le village de vacances (VVF devenu Belambra) avec ses aires de mouillage et sa plage, inaugure le début de la future station balnéaire de La Grande Motte sur la presqu'île en 1968. Les constructions de villas commencent, et à partir de 1974 surgissent les immeubles collectifs sur berges. Dans le même temps seront aménagés l'anse de Port Grégau, et face au Boucanet un télésiège.

Les années 1980 verront l'installation des pontons de plaisance, ainsi que la pose d'un damier cimenté en pied de berges. La tempête de décembre 1982 qui dure trois longues journées, met à mal ces installations. Les années 1982 à 1984 vont se traduire par diverses interventions d'usagers de l'Etang. En premier lieu les pêcheurs de Le Grau du Roi ouvrent le Ponant sur le Vidourle en démantelant le seuil déversoir de Montago. Puis à la demande pressante de la toute jeune **Association des Riverains du Ponant** présidée par **Joseph Gauci**, la passe des Abîmes est connectée à la mer, et la construction d'une digue d'enrochement en rive Ouest assure un passage permanent du Vidourle par l'Etang vers la mer. Quelque temps plus tard une digue de sécurisation de cette passe est construite en rive Est, et le club d'aviron ainsi que la base nautique sont créés. Le Ponant change de statut foncier pour devenir lagune du **domaine public maritime**, ce qui va compliquer la mise en place d'une charte des usages.

Les années 1990 marquent quant à elles le désengagement de l'Etat au profit des collectivités territoriales, et la création de trois syndicats mixtes chargés respectivement de la gestion du Vidourle, de la Camargue Gardoise et de l'Etang de l'Or. Aucun d'eux ne prendra réellement en compte les problèmes concernant l'Etang du Ponant, ce qui renforce la vigilance de l'ARP. Notre association se rapproche alors des élus et du Service Maritime et de Navigation du Languedoc-Roussillon (SMN-LR), pour que soient prises en compte des questions urgentes concernant l'érosion des berges dans le périmètre de la presqu'île et sa canalette. La grande crue du Vidourle de septembre 2002, puis l'année suivante celle affectant le bassin versant de l'étang de l'Or, donnent l'occasion à l'ARP de collecter divers **clichés aériens événementiels**. Ils vont permettre de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique de notre quartier et d'en dresser une carte de vulnérabilité. Ces initiatives renforcent les contacts de l'Association avec les élus des trois communes de: La Grande Motte, Le Grau du Roi, Aigues-Mortes, tout en la positionnant en interlocutrice des collectivités territoriales et de l'administration.



Les Croisades de saint Louis un patrimoine historique du Ponant

Saint Louis partit d'Aigues-Mortes en 1248 pour sa première croisade à destination de Damiette en Egypte, ainsi que pour sa seconde croisade en 1270 vers Carthage dans la baie de Tunis. C'est l'actuel périmètre de l'étang du Ponant qui fut dans les deux cas le point zéro de cette extraordinaire aventure.

En effet nous savons que des structures portuaires (digue de protection) ont existé au lieu-dit Port Louis sur la bordure du Ponant, en gros vers le « Petit Chaumont ». L'étang constituait à cette époque un fond de rade plus ou moins ouvert sur la baie d'Aigues-Mortes. Si bien que les promeneurs qui profitent des bancs situés près de la statue de **Charles Stratos**, auraient été aux premières loges pour assister au ballet des barges qui faisaient la navette entre Port Louis et les grandes nefs mouillées dans la baie pour y transférer matériel, chevaux et croisés. Des photos aériennes prises pour le compte de l'ARP, après la grande crue du Vidourle de 2002, ayant fait apparaître des traces géométriques intrigantes, une campagne d'exploration par sonar fut menée en 2009 par le **DRASSM de Marseille** (Département Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines du Ministère de la Culture) à l'initiative et avec la participation et les moyens nautiques de quelques membres du Conseil d'Administration de l'ARP.

Cette exploration démontra la nécessité de disposer d'équipements techniques très pointus pour espérer un résultat concret. Deux axes de travail furent alors mis en œuvre. D'une part une recherche historique documentaire et cartographique approfondie fut réalisée afin de disposer du meilleur état des lieux possible (voir *Périple de Saint Louis Michel Husson* sur Google). D'autre part des contacts ont été établis avec l'association **Maritime Archéologie & Prospection (MA&P)** dirigée par **Jean Louis Pereyre** et appuyée par le laboratoire de géophysique de l'université de Lausanne. Cette équipe possède en effet une section de recherche spécialisée et a déjà effectué avec succès plusieurs campagnes près des côtes siciliennes à Trapani, sur des vestiges de la dernière croisade de Saint Louis. La collaboration avec l'ARP a débouché sur l'élaboration d'un projet de recherche qui sera présenté en septembre 2011 à la **Société Archéologique de Montpellier** et au **DRASM**. En effet l'association **MA&P** a pu obtenir sous forme de mécénat un premier crédit d'investissement qui va permettre de commencer une prospection magnétométrique dès cet automne. Soucieuse de faire aboutir ce partenariat, l'ARP se mobilise auprès des collectivités territoriales concernées afin de remettre à jour un patrimoine naval exceptionnel.

Le Cadre de Vie du Quartier, les avancées et encore bien des questions

Conformément à ses statuts, l'ARP poursuit une surveillance de la vie de quartier (propreté, entretien des espaces verts, gestion des voies et réseaux divers (VRD), prévention des nuisances, qualité de l'accueil touristique et des offres sportives...). Au cours de l'année écoulée diverses améliorations demandées par nos membres ont été enregistrées. Elles concernent la réfection de la chaussée de l'Allée du Green, l'entretien des pelouses autour de Port Grégau, le débroussaillage du sous-bois de la Pinède du Golf, l'égagement des platanes de l'Allée des Cavaliers, le rapprochement des cadences de balayage d'aiguilles de pins. A noter également la réfection des piétonniers du Centre des Tennis, les nettoyages post crues d'embâcles sur les bords du Ponant, ou encore la mise en place progressive de points d'apports volontaires pour le recyclage du verre et des papiers (premiers équipements enterrés)

Depuis l'assemblée générale d'août 2010, deux membres du conseil d'administration de l'ARP se sont plus spécialement chargés de relever les problèmes restant en suspens. Trois visites du quartier ont été effectuées avec M. Launay ainsi qu'avec un technicien des services municipaux, la dernière en date remontant au 22 juin 2011. Ces visites complètent les actions menées par les responsables du Conseil de Quartier, et les interventions municipales consécutives aux appels à Allo Mairie (jusqu'à 30 par mois pour notre quartier). L'ARP salue les initiatives prises en matière de stationnement des véhicules, de renouvellement des sacs « toutous », de stérilisation des œufs de goélands, ainsi que de prévention des dégradations sur véhicules, ou encore l'intervention de la brigade municipale équestre pour éviter les passages de cavaliers non expérimentés sur les pelouses.

Sur un plan plus général notre association prend acte du fait que toutes les infrastructures hôtelières du quartier du Ponant et de sa périphérie se sont modernisées et sont montées en gamme. Ces dernières comportent une dizaine d'établissements totalisant près de 900 chambres ou appartements à savoir **Novotel du Golf**, **Golf Hôtel Best Western**, **Belambra Hôtel**, **Belambra Logements Nouvelle Génération** et sa base nautique **Etoile de Mer** ouverte à tout public, **Résideal (ex Ventadour)**, **Hôtel de la Plage** et sa nouvelle plage privée le **52**, **Hôtel les Coralines Thalasso**, **Maeva le Levant** et **Maeva Terrasses du Parc**, **ATC Route du Monde**. S'y ajoute la **Maison de retraite Saint Louis du Golfe** qui est devenue pleinement opérationnelle. Tous les responsables de ces établissements s'inscrivent aujourd'hui dans une logique de développement durable, intégré à la gamme étendue d'offres sportives et balnéaires dont dispose le quartier. Dans ce cadre les voies douces prennent une importance particulière car le principe est d'utiliser le moins possible son véhicule lors du séjour, voire d'arriver à destination par les transports régionaux à bas coût, et dont l'offre se diversifie. Tous les établissements ont pris la décision de louer des cycles.

En conséquence il y a une réelle attente d'amélioration du cadre de vie du quartier notamment pour ce qui touche à l'entretien des chemins et allées. La circulation des piétons cyclistes poussettes d'enfants sans compter les 35 fauteuils roulants de la maison de retraite est tout sauf aisée. En effet les responsables d'établissements souhaitent faire davantage profiter leurs clients et pensionnaires de la vue sur le Ponant et de l'accès à la mer. Le surfaçage déficient de l'allée qui va de Port Grégau à la mer pénalise de nombreux usagers, alors même que le spectacle associant pinèdes et plan d'eau constitue un atout majeur. A partir de la base d'aviron la circulation devient très malaisée. Par ailleurs l'entrée Nord de la Passerelle des Monstres est devenue impraticable, or cette voie est idéale pour relier les nouveaux immeubles Opale 1, Le Grand Large, Opale 2, et Heure Bleue du Point Zéro. Pourquoi d'ailleurs, avoir privé l'esplanade du Point Zéro de sa dernière tranche de requalification ce qui laisse une impression d'inachevé ? Il faut déplorer aussi le mauvais état de la chaussée de l'Allée Cavalière qui relie directement le quartier du Ponant au centre-ville, voie de plus en plus utilisée par les résidents permanents et les touristes. Les sentiers du sud de la presqu'île mériteraient d'être aménagés car ils offrent des perspectives intéressantes sur les Pinèdes et le Pont des Abîmes. Très malaisés ils ne sont fréquentés que de visiteurs indécents qui abandonnent leurs détritus à même le chemin. Pourquoi ne pas réhabiliter l'ancien parcours de santé qui égayait cet espace devenu orphelin ? Dernier point, l'entretien du poste toilette/douche de la jetée du Vidourle face à l'Hôtel de la Plage s'est dégradé et donne trop souvent une mauvaise image de notre offre balnéaire ce qui nous l'espérons ne durera pas.

Les Commerces et animations

L'ARP se réjouit de la fréquentation du marché paysan du mercredi, et note que l'activité des commerces se renforce, ce qui justifie l'installation d'un distributeur de billets de banque pour les nombreux touristes en formule hébergement-seul ou 1/2 pension. Le point **Presse Bazar du Ponant** s'est élargi à la vente de produits du terroir, sur sa demande l'ARP réfléchit à la fourniture de clichés aériens pour la réalisation d'une carte postale. Le **Blue Moon** accueille ses habitués, le **Barracuda** a fait peau neuve pour devenir **Lounge Bar et Restaurant**, le snack pizzeria **Le Givré** offre ses formules paninis boissons salades, un nouveau distributeur **Fruits et Légumes du Ponant** s'est ouvert à côté du **Pizzeria Restaurant** et de l'**Orient**, et le sourire de Virginie offre depuis 6 ans au **Point Chaud** viennoiseries et baguettes. Sa voisine l'épicerie **Proxy** vient de ré-ouvrir. Depuis l'ouverture de son blog le 15-12-2010, l'ARP a renforcé ses contacts avec la vie du quartier : total de 945 connexions qui correspondent à la consultation de 1971 pages.

Sous l'égide du gérant du restaurant **Le Sémiramis**, une association de commerçants et résidents du Ponant a vu le jour le 13 février 2011, portant le nom de **Ponant Animations**. Son but est de dynamiser le commerce local et favoriser la convivialité entre les professionnels les résidents et les touristes. Une première animation intitulée **La Guinguette du Ponant**, lancée dans le cadre d'une convention avec l'**Office du Tourisme** et les commerçants du quartier, a rassemblé le 26 juin 2011 plus de 250 personnes autour d'une paëlla de mi-journée et d'un orchestre musette à la plus grande joie de tous. Dans le cadre de cette manifestation une offre Babyski était organisée par l'**Association Sports et Loisirs Nautiques du Ponant**, suivie les jours après d'un festival Handiski et Baby Gliss. Des démonstrations d'aviron sur gazon ont également eu lieu à l'initiative de l'**Aviron Club du Ponant**. Toutes ces activités ont cohabité dans la bonne humeur avec les parties de pétanques sur le boulodrome et les exercices de voltige du nouveau télésiège le **Fluid W**. A noter que pendant les mois de juillet et d'août, des concerts du jeudi soir seront donnés gratuitement à partir de 21h30 sur la place du boulodrome.

La question de la navigabilité à la sortie de la passe des Abîmes

La Passe des Abîmes qui est à l'origine de la création de notre association en 1984 constitue depuis bientôt 40 ans, le principal exutoire du Vidourle. En dépit de la mise en place des deux digues d'enrochement protégeant la sortie en mer, les bancs de sable qui l'obstruaient autrefois ont tendance à se reconstituer au gré des coups de mer et des marées. L'ARP effectue assez régulièrement un suivi par photos aériennes de ce transit sédimentaire, afin de promouvoir le caractère navigable de la passe. Au cours des dernières années, le passage des bateaux de petite plaisance est devenu de plus en plus difficile à négocier, en raison d'un haut fond qui se constitue en sortie Est de la passe. Cet obstacle transversal lève une vague qui déstabilise les embarcations lesquelles peuvent talonner le fond. Ceci oblige les usagers de port Grégau et de la base d'aviron à passer au plus près de la digue Ouest, avec le risque d'entrer en conflit avec les pêcheurs à la ligne, lesquels se demandent à juste titre pourquoi les bateaux ne transitent pas au milieu de la passe. Il s'ensuit des accrochages de ligne, insultes et dérapages (plusieurs cas de chavirages de yoles de mer, d'hélices endommagées, et en automne 2010 un bateau dressé contre la digue Est).

Un arrêté municipal interdit la pêche à la ligne sur les digues de la passe, mais il n'est pas respecté tant cette activité ludique est prisée. L'ARP demande à la Commune de la Grande Motte de saisir les autorités compétentes pour faire entériner la « navigabilité de la passe » étant entendu que l'étang est domaine publique maritime depuis 1982. Outre les aspects évidents de sécurité des navigants, d'autres raisons justifient cette démarche. En effet depuis 2007 Port Grégau a changé de statut et fait partie de l'entité portuaire principale de la ville, dont il est devenu un port annexe. La rupture de navigabilité constituerait un préjudice important pour les usagers. Dans l'attente d'une décision de navigabilité la pose d'une bouée, repérée dans le plan général de balisage de la Grande Motte réglerait beaucoup de problèmes. En 2010, l'ARP a consulté les responsables de la brigade nautique de la police municipale. Il avait alors été proposé d'installer sur la digue un panneau signalant l'emplacement du "chenal" obligatoire de passage des bateaux garantissant une hauteur d'eau suffisante. L'installer pour informer navigants et pêcheurs serait aussi un grand progrès.

Configurations de la passe des Abîmes depuis 1968 (d'après clichés IGN et archives photographiques de l'ARP)

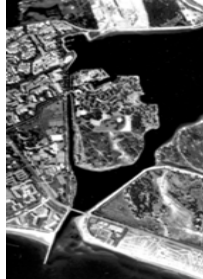
1968 situation d'origine



1974 passe occasionnelle



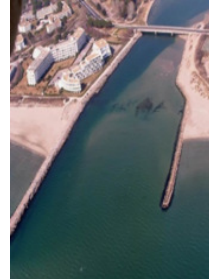
1989 digue Ouest



2002 crue du Vidourle



Situation actuelle



Veille sur l'hydrologie du Ponant

En matière d'hydrologie, l'ARP s'astreint, dans la mesure de ses moyens, à collecter des éléments objectifs d'appréciation tels que clichés terrestres et aériens, ou analyses d'eau. Ils lui permettent d'aborder des questions d'intérêt général concernant notamment les risques inondation-submersion, le transport sédimentaire et l'érosion, ou encore l'identification des pollutions bactériennes et chimiques. Un volet reconnaissance de sites archéologiques est même abordé comme il a été vu plus haut. Depuis 2010, l'ARP poursuit le dialogue avec les nouvelles instances administratives de l'Etat et des collectivités territoriales à savoir la **DREAL** (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), les **DDTM 34 et 30** (Directions Départementales des Territoires et de la Mer), ainsi qu'avec les Communautés de Communes **Pays de l'Or** et **Terre de Camargue**, ou encore les Syndicats Mixtes de l'Or et du **Vidourle**, devenus syndicats de bassin. L'ARP a participé aux ateliers de diagnostic territorial sur l'hydrologie du Vidourle, et de l'Etang de l'Or : 4 ateliers dont on peut consulter les présentations et débats sur les sites internet suivants :

<http://www.etang-de-l-or.com/gestion-eau.html> et www.vidourle.org

(suite page suivante Tirage 3500 exemplaires)

Notre association s'est aussi impliquée dans les enquêtes d'utilité publique concernant plusieurs projets : les travaux d'aménagement du Canal du Rhône à Sète, la mise à quatre voies de la route D75 entre La Grande Motte et Lunel, les projets de construction des nouvelles stations d'épuration membranaire de la Grande Motte et Carnon, le lotissement Prairie du Golf. A chaque fois nous avons défendu les intérêts de notre quartier en matière de prévention des risques inondation/submersion dans la périphérie urbaine du parcours de golf exposée aux entrées d'eau d'une part, et d'autre part en matière d'amélioration de la qualité et salubrité du Ponant lequel héberge de nombreuses activités récréatives.

Cette action s'est traduite par la rédaction de comptes rendus d'analyses bactériologiques et chimiques des eaux, ainsi que la finalisation de rapports destinés à argumenter des choix d'aménagement conformes aux attentes des riverains, dans le cadre d'une gestion économe et raisonnée de notre patrimoine naturel. Conscients de l'importance qu'il y avait à préserver nos réseaux enterrés, les fondations de nos immeubles, et nos espaces verts, nous avons obtenu diverses améliorations du réseau d'évacuation d'eaux pluviales, et le renforcement des stations de relevage (ferme du golf et canalette de Belambra). L'ARP demande que soit également mis en place un maillage de mesures piézométriques destiné à suivre les fluctuations de la nappe phréatique. Le recyclage des eaux usées pour l'approvisionnement des espaces verts et des roselières fait également partie de nos préoccupations, ainsi que la préservation du fragile patrimoine faunistique et floristique de notre façade maritime. Ce dernier volet entre dans le cadre du projet Natura 2000 en mer « Posidonie Côte Palavasienne », où est impliqué le collectif CAPNUBAM, Collectif d'Associations de Protection de la Nature et des Usagers de la Baie d'Aigues Mortes, auquel adhère l'ARP. Nos rapports et études paraissent sur le site: www.capnubam.org. Ici aussi l'ARP a participé aux 4 ateliers de diagnostic territorial dont les présentations et débats sont consultables sur le site: <http://cote-palavasienne.n2000.fr/votre-espace-d-echange/bibliothèque>.



Le bassin versant du Ponant et son littoral mobilisent l'attention de l'ARP

Nuisances sonores et déchets côté Gard

La butte communale végétalisée de l'Allée du Green qui isole quatre résidences de la route D62 n'est plus irriguée depuis 2005. Pour des raisons de sécurité-incendie, un chantier de débroussaillage, et abattage d'arbres morts a été décidé. L'enlèvement des végétaux qui faisaient, par leur présence, office de protection phonique naturelle, accentue les nuisances sonores en raison du trafic très intense sur l'axe routier. Ces quatre immeubles totalisent 250 logements. Leurs résidents demandent que soit pris en compte ce problème, auprès des services concernés. Des massifs denses d'espèces méditerranéennes associées à des protections « antibruit » seraient les bienvenus. Par ailleurs les entrées de ville côté Est de La Grande Motte (routières et piétonnières) sont encombrées en déchets de toutes sortes très disgracieux et peu valorisants qui justifient des prises de décisions en concertation avec les villes d'Aigues-Mortes et de Le Grau du Roi

Poubelles ramassages d'ordures ménagères et recyclage des déchets verts

Concernant les poubelles, à noter la suppression fin 2011 des containers jaunes, au niveau communal ainsi que national. La communauté de communes Pays de l'Or a procédé à la mise en place de "containers enterrés". Actuellement 8 points de décharges sont installés dans notre quartier, à savoir, centre commercial des Goélands, Port Grégau, allée du Green, allée des Colverts, allée des Nefs, Jardins du Ponant, Superland, Rayol. Toute information utile sera transmise par voie de presse et affichage. C'est l'occasion ici de vous rappeler, chers lecteurs, les contacts utiles pour la préservation de notre environnement : **Déchetterie 04 67 12 29 12 (enlèvement à domicile si incapacité de se déplacer) ALLO Mairie : 0 8000 34280 (appel gratuit) Police Municipale : 04 67 12 22 22 Gendarmerie : 04 67 56 50 29 Centre de secours : 18**

Au sujet du recyclage des déchets verts l'ARP souhaite que soit remis à l'étude le projet de chaufferie communale alimentée par les coupes d'entretien des parcs et jardins qui totalise annuellement un volume combustible de quelques 10.000 m3.

Le quartier du Ponant a été le point de départ de La Grande Motte. Il couvre un territoire occupé autrefois par le vignoble au Nord, et une zone marécageuse au Sud-Est livrée aux divagations de la Vidourle. Lors de notre Assemblée Générale du 5 août 2011 au Novotel du Golf, nous aborderons la question des promenades au bord de l'eau et des voies douces. A La Grande Motte il existe deux grandes promenades piétonnes au bord de l'eau, celle de l'Etang du Ponant et de sa canalette avec une prolongation vers la presqu'île, et celle du Front de Mer. Ce sont les itinéraires les plus empruntés et les plus touristiques. Pour des raisons de protection du cordon dunaire, seule la première promenade donne une vue en surplomb, à l'exception du linéaire marin situé entre la Place Lady Diana et le Terre Plein Ouest du Port. Ce qui montre l'importance de la **symbolique du chef Octave** face au plan d'eau de l'Etang en opposition à la statue **Vent Debout** de Théron qui regarde la mer place du Ca sino. Par ailleurs le Quartier du Ponant héberge des cheminements piétons spécifiques reliant au travers de la **Grande Allée Cavalière en Y**, le centre ville par la passerelle des Escargots, le **Point Zéro** par la passerelle des Monstres, ainsi que le **quartier des Villas** par la passerelle Saint Jean. Plus au Nord la superbe allée entre les pinèdes et le parcours de Golf offre une boucle vers **Haute Plage** en remontant par le **Grand Chemin**. Toutes ces voies ont été très soigneusement pensées et commentées par des architectes et paysagistes DPLG dont Pierre Pillét, Tatiana Boucher, et Dominique Le Fur ayant œuvré sous la houlette de Jean Ballardur comme il sera vu.